



KUNG FU CLUB DU VERON

Adresse : DOJO DU VERON, rue Marcel Vignaud 37420 Beaumont en Veron
Club affilié à la FFKDA sous le n°0370655. - Déclaré à la Préfecture – JO du 28.02.2007.

Règlement intérieur du Club

Article 1 : Pour pratiquer, on doit régler licence/assurance, adhésion et cotisation, fournir une photo d'identité, un certificat médical.

Article 2 : En principe, la saison sportive du Club est comprise entre le 1^{er} septembre et le 30 juin de l'année suivante.

Article 3 : L'assurance du Club ne couvre les adhérents que pendant les heures de cours, les compétitions ainsi que les stages et/ou sorties éventuelles organisés par le Club. Le Club n'est pas responsable des licenciés en dehors de leurs heures de cours, compétitions, stages ou sorties.

Article 4 : Le Club n'a pas la responsabilité des vêtements ou autres objets laissés aux vestiaires ou dans le Dojo ; chacun se doit de prendre ses précautions.

Article 5 : Les pratiquants doivent arriver au moins quinze minutes avant leur cours afin de pouvoir se changer dans les vestiaires et ainsi commencer le cours à l'heure. Ils ne peuvent quitter le cours sans l'autorisation du Professeur.

Article 6 : Les parents ou les représentants légaux sont tenus de laisser leur(s) enfant(s) à l'intérieur du Dojo et doivent s'assurer que la séance aura bien lieu avant de repartir. Ils doivent le(s) reprendre dès la fin du cours et avant le début du cours suivant.

Article 7 : Les pratiquants doivent venir aux séances en ayant satisfait aux besoins naturels, en tenue propre, les ongles des pieds et des mains coupés courts, et sans bijou, montre ou autre qui peuvent entraîner des blessures.

Article 8 : Les pratiquants doivent venir jusqu'au bord du tapis avec des zooris, tongs ou chaussons, et en aucun cas pieds nus afin d'éviter de mettre du sable ou autres impuretés sur le tapis.

Article 9 : Pour monter ou descendre du tapis, le salut est de rigueur, ainsi que le silence verbal pendant les cours.

Article 10 : Pour les enfants, la présence des parents pendant les cours (sauf exception) n'est pas conseillée, ceci pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants.

Article 11 : Pour les compétitions officielles, un passeport fédéral est nécessaire et tous les boxeurs en ayant la capacité, sont incités à participer aux championnats.

Article 12 : Les grades sont délivrés jusqu'à la Ceinture Marron par le Professeur. La Ceinture Noire se brigue à l'échelon régional après accord de l'Enseignant.

Article 13 : Une réunion de bureau a lieu chaque trimestre ou plus, selon les besoins. Une Assemblée Générale se tient tous les ans ; lors de l'Assemblée Générale, a lieu l'élection des membres du Comité Directeur.

Article 14 : Toute question, réclamation ou suggestion doit être adressée au Président.

Article 15 : Pour les autres utilisateurs du Dojo, il est rappelé que l'on ne doit pas monter sur le tapis avec des chaussures et que les jeux de balles ou ballons ne sont pas tolérés. Les lieux, installations et affichages doivent être respectés.

Article 16 : Il est demandé à chacun d'être juste, sincère et fair-play. La noblesse du cœur se lit dans l'attitude, le regard, les paroles ; elle est une des marques de l'homme accompli.

Règlement adopté
Le 9 septembre 2016

Le Comité Directeur
du Kung Fu Club Du Véron.

ATTESTATION REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e)

Représentant légal de l'enfant

- 1) Atteste avoir reçu et lu le règlement intérieur du Kung Fu Club Du Véron.
- 2) M'engage à respecter ledit règlement intérieur.

Fait à Beaumont en Véron, le

↑ (**Signature**)

Autorisation de droit à l'image

Au cours de l'année sportive **2024-2025**, vous ou votre enfant, êtes susceptibles d'être photographié ou filmé individuellement ou en groupe.

Ces clichés ou vidéos peuvent être pris par un journaliste, un dirigeant, un professeur, un parent ou d'autres clubs.

Ces clichés pourraient être utilisés comme documents de nature pédagogique ou informative ou pour la publication dans la presse ou sur les réseaux sociaux comme les pages Facebook, Instagram du Kung Fu Club Du Véron.

En raison de l'obligation et du respect du droit à l'image, nous vous remercions de lire et de compléter avec attention le formulaire ci-dessous.

Pour les adultes :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....
demeurant à.....

Autorise le Kung Fu Club Du Véron à utiliser mon image

N'autorise pas le Kung Fu Club Du Véron à utiliser mon image

Pour les mineurs :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....
demeurant à.....

Responsable légal de l'enfant :

Nom :.....Prénom :.....

Nom :.....Prénom :.....

Autorise le Kung Fu Club Du Véron à utiliser son image

N'autorise pas le Kung Fu Club Du Véron à utiliser son image

e-mail :.....

Fait à.....le...../...../.....**Signature**